

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

AGAPES RESTAURATION
rue Van Gogh Immeuble Péricentre
59650 Villeneuve-d Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 3 BRASSEURS INTERNATIONAL

Numéro RCS : 434 036 042

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2002B01299

Adresse : rue Van Gogh Immeuble Péricentre
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 5368

Date du dépôt : 12/06/2012

1 - Type d'acte : Décision de l'associé unique

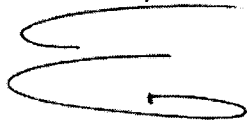
Date de l'acte : 11/05/2012

1 - Décision : Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes Titulaire

2 - Décision : Changement de Commissaire aux comptes suppléant

Délivré à Lille le 16 juillet 2012

Le Greffier,



3 BRASSEURS INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée à capital variable
Immeuble Péricentre – Rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
434 036 042 RCS LILLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 MAI 2012**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 11 MAI
à 19 HEURES

La société AGAPES, société anonyme au capital de 18.022.640 euros, dont le siège social est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), Immeuble Péricentre – Rue Van Gogh, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 477 380 422, représentée par Jean-Louis LANDRIEUX

sur convocation faite par le Président,

propriétaire des 186.500 actions de la Société composant le capital social, soit l'intégralité des actions et des droits de vote dudit capital,

la société KPMG SA représentée par Monsieur Alphonse DELAROQUE, commissaire aux comptes de la Société, ayant été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 avril 2012, a reçu toutes les informations nécessaires à l'établissement de son rapport.

La société AGAPES SA, représentée par Monsieur Jean-Louis LANDRIEUX, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La copie de la lettre de convocation adressée à l'associé,
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- Le rapport du Président,
- Le rapport général du Commissaire aux comptes,
- Le texte des projets de décisions proposées par le Président à l'associé unique.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de décisions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'associé au siège social, à compter de la convocation de l'associé unique et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'associé unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat est arrivé à échéance,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

.../...

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler la société KPMG, société anonyme au capital de 5.497.100 €, dont le siège social est 3 cours du Triangle, Immeuble le Palatin, 92939 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, comme Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

SIXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer la société KPMG AUDIT PARIS CENTRE, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, dont le siège social est 3 cours du Triangle, Immeuble le Palatin, 92939 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 512 612 391, Commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, en remplacement de la société SCP JC ANDRE, dont le mandat est arrivé à échéance.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Pour extrait certifié conforme



Guillaume LECOMTE
Directeur Général